



Communiqué de presse  
Paris le 21 février 2018

## **Loi asile-immigration : un projet déséquilibré qui inquiète les associations**

Le gouvernement a présenté le projet de loi asile-immigration en Conseil des ministres aujourd'hui. Certaines mesures sont positives, comme l'accès à la carte de résident des parents d'enfants bénéficiaires d'une protection internationale, ou encore l'extension à quatre ans de la carte de séjour pluriannuelle pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

Mais ce texte contient principalement des mesures qui vont dégrader la procédure d'asile et l'accompagnement social proposé par les associations, dans un contexte où l'ensemble des demandeurs d'asile ne pourra être hébergé, faute de places suffisantes :

- Le raccourcissement des délais d'instruction des demandes d'asile s'effectue principalement au détriment du demandeur et risque de fait d'exclure des milliers de personnes de la protection : réduction des délais de recours devant la CNDA, fin du caractère suspensif du recours dans certaines situations, instauration des audiences par vidéo-conférence, notification des décisions par « tout moyen ».
- Le projet de loi renforce les mesures directives et instaure un contrôle des préfetures, avec le risque de créer une confusion générale entre surveillance administrative et action sociale et de dégrader le travail des acteurs sociaux dans l'accompagnement pour l'accès aux droits (orientation directive sur l'ensemble du territoire national sans garantie d'une proposition

effective d'hébergement, contrôles préfectoraux dans les structures d'hébergement, restriction de la liberté d'aller et venir).

- Au prétexte de renforcer l'efficacité des mesures d'éloignement, le projet développe à outrance les mesures de contrôle et de privation de liberté (systématisation de l'assignation à résidence, forte hausse de la durée de rétention) auxquelles s'ajoute le placement en rétention des personnes placées sous procédure Dublin, voté au parlement le 15 février.
- En fragilisant les fondements même du travail social, ce texte va altérer la relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les personnes en grande précarité, leur famille et leurs enfants, qu'elles aient un statut administratif précaire ou non. Ces orientations pourraient conduire les personnes migrantes à fuir les procédures et les dispositifs sociaux, multipliant les situations d'errance et de précarité.
- En refusant d'avancer sur la question de l'accès à un titre de séjour pour les dizaines de milliers de personnes qui vivent déjà sur le sol français, parfois depuis des années, et sur la modification nécessaire du règlement Dublin, ce projet passe à côté d'une occasion de s'attaquer réellement à la pauvreté et à la souffrance sociale.

**Les associations en appellent à la responsabilité des parlementaires pour modifier ce texte en profondeur, afin que soit définie une politique publique qui tienne compte de leurs propositions adaptées aux situations vécues par les personnes migrantes en France.**